

SIELL
TARIFS REGIE EAU POTABLE 2023

1- Contrat ordinaire compteur diamètres DN15 et DN20	Montant €HT
Abonnement annuel	Voir grille selon communes
Le mètre cube(€HT/m3)	Voir grille selon communes

2- Contrats spécifiques	Montant €HT abonnement annuel
Abonnement annuel compteur fontaine publique pour les communes	1 €/an par fontaine
Abonnement annuel compteur DN 25	100
Abonnement annuel compteur DN 30	150
Abonnement annuel compteur DN 40	250
Abonnement annuel compteur supérieur à DN40	350

3- Majoration de la facturation	Pourcentage de majoration appliqué suite au non-paiement de la facture l'année n
Taux de majoration de la redevance appliquée à la date de réception de la facture sur la part abonnement et sur la consommation annuelle de facture non réglée après deux relances en recommandé avec AR auprès du titulaire du contrat de fourniture d'eau	Année civile n+1 : 15,27% Année civile n+2 : 21,26%

4-Tarifs des interventions	Montant €HT
Petits travaux ou dépose de compteur DN 15 et 20 sur tout le territoire dans la limite de 2h aller-retour (avec déplacement) Forfait	53
Petits travaux ou dépose de compteur supérieur à 20 mm sur tout le territoire dans la limite de 2h aller-retour (avec déplacement)	53 + coût de l'agent en fonction du temps réel
Pose de compteur DN 15 et 20 mm (cf détail de l'intervention)	80
Pose de compteur DN supérieur à 20 mm	Montant au réel
Intervention simple (avec déplacement) - Forfait	53
Intervention spécialisée (avec déplacement) - Forfait	67

L'heure d'intervention d'un agent sur partie publique suite à négligence, maladresse ou malveillance de l'utilisateur ou de l'entreprise (avec déplacement)	53
Relève manuelle du compteur - Forfait	20
Ouverture de branchement – Forfait	33
Fermeture temporaire de branchement motivée hors raison de service - Forfait	150
Ré-ouverture de branchement suite à fermeture hors raison de service - Forfait	150
Contrôle de conformité des ouvrages domestiques pour les forages utilisés en eau potable - Forfait	180
Contrôle pour conformité des travaux si travaux de branchements externes à la régie - Forfait	180
Visite de contrôle du compteur sur forage eau potable pour rejet eaux usées - Forfait	20
Remplacement d'un compteur suite à négligence de l'abonné (intervention sur compteur ou mauvaise protection notamment contre le gel) en plus du coût du compteur - Forfait	53
Jaugeage ou étalonnage d'un compteur à la demande de l'abonné	Coût réel par entreprise spécialisée
Etude de dossier abonné complexe (demandant par exemple des recherches sur plusieurs années) – Forfait par dossier	53
Etude /diagnostic réseau à la demande de l'utilisateur - Forfait	250
Estimation financière pour branchement EP si demande uniquement pour branchement EP (nécessitant le déplacement d'un agent) – Forfait / branchement	67
Estimation financière pour branchement EP si demande pour branchements EP et EU en même temps (nécessitant le déplacement d'un agent) – Forfait / branchement	40

5- Travaux de réalisation de branchement d'eau potable	Montant €HT
Travaux : Sur devis par application des prix des marchés de travaux en cours	Montant au réel
Frais de gestion d'un devis par branchement : 15 % montant des travaux plafonnés à 250 €HT	Pourcentage du montant de facture
Prix d'un branchement réalisé dans le cadre d'un chantier global ou par anticipation (sous réserve de consentement préalable)	1500€

PENALITES APPLICABLES pour toute intervention non autorisée sur le territoire de la Communauté de communes Lodévois et Larzac

Sanctions	Exemples de cas d'application	Unité	Montant € (sans TVA)	Modalités
Prélèvement sur poteau incendie sans autorisation	Piscine, découpe d'enrobés, besoin personnel, entreprise qui réalise des travaux,...	Par prélèvement	1000	Constat par personne assermentée LR/AR Facturation des réparations Dépôt de plainte Pénalité doublée en cas de récidive
Raccordement ou prélèvement sans autorisation	Raccordement sans avis, branchement pirate, utilisation d'un bypass, absence de compteur, entreprise qui réalise des travaux...	Le raccordement	3000	Constat par personne assermentée LR/AR Facturation des réparations Dépôt de plainte
Manœuvre du réseau sans autorisation		Par manœuvre	300	Constat par personne assermentée LR/AR Facturation éventuelle des réparations
Compteur inversé		Forfait	2000	+ facturation de la consommation constatée
Compteur changé ou enlevé		Forfait	2000	+ forfait de remplacement du compteur

EAU POTABLE

TARIFS AU M3 ET ABONNEMENTS ORDINAIRES PAR COMMUNE EN 2023

Communes	Tarifs abonnement eau € HT 2023	Tarifs m3 € HT 2023 hors redevance *
CELLES	70,00	1,310
FOZIERES	70,00	1,310
LA VACQUERIE	98,00	1,260
LAUROUX	70,00	1,200
LE BOSC	70,00	1,310
LE CAYLAR	98,00	1,260
LE CROS	98,00	1,260
LE PUECH	70,00	1,310
LES PLANS	70,00	1,200
LES RIVES	98,00	1,260
LODEVE	70,00	1,310
OLMET ET VILLECUN	70,00	1,200
PEGAIROLLES	98,00	1,200
POUJOLS	98,00	1,310
ROQUEREDONDE	70,00	1,200
SAINT ETIENNE DE GOURGAS	75,00	1,200
SAINT FELIX DE L'HERAS	98,00	1,260
SAINT JEAN DE LA BLAQUIERE	70,00	1,200
SAINT MAURICE NAVACELLES (Madière)	98,00	1,260
SAINT MICHEL D'ALAJOU	98,00	1,260
SAINT PIERRE DE LA FAGE	98,00	1,260
SAINT PRIVAT	70,00	1,200
SORBS	98,00	1,260
SOUBES	85,00	1,200
SOUMONT	70,00	1,310
USCLAS	90,00	1,310

* pour information, aux tarifs m3 présentés ci-dessus doivent se rajouter :

- 1/ la compensation au titre de la redevance de l'Agence de l'eau appliquée sur le prélèvement sur ressources, soit 0,12 € HT /m3 au 1/1/2023
- 2/ la redevance de l'Agence de l'Eau pour pollution domestique soit 0,28 € HT pour l'Agence Rhône Méditerranée Corse soit 0,33 € HT pour l'Agence Adour Garonne (commune le Caylar uniquement)

Taux de TVA applicable : 5,5 %